

Conseil Syndical du 20 novembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aunay sur Odon en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian Hauret.

Etaient présents : HAURET Christian, BISSON François, BONNEVALLE Marcel, CHEDEVILLE Yves, DECLOMESNIL Jean-Marie, GENEVIEVE Michel, HAMELIN Claude, LANGLOIS Jacques, LAOUENAN Laurent, LEBRUN Xavier, LEFEVRE Pierre, LEGUAY Gérard, LENOURRICHEL Sylvie, LEPOULTIER Nicole, LISOLD Robert, RABACHE Michel, SALLIOT Pierre, VIEL-SCHNEIDER Annick.

Excusés : CAER Bruno, LEMONNIER Bernard, LEVERT Joël, MARIE Christian, PIOLINE Ourida, THOMAS Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Laurent LAOUENAN a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil Syndical du 8 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité.

2. Marché de collecte sélective des déchets ménagers, de tri de la collecte sélective et de traitement des déchets ménagers ultimes dans les communes du Pré-Bocage

Le Conseil Syndical,

Vu l'appel d'offres envoyé à la publication le 19 septembre 2007 et publié le 22 septembre 2007,
Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 13 novembre 2007,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

d'autoriser le Président à signer les marchés résultant de cet appel d'offres avec :

- ◆ la société VALNOR pour le lot n°1 – tranche ferme du 01/02/2008 au 30/06/2009 pour la somme de 432 750,45 € TTC (hors TGAP sur la base des quantités estimées (6 780 tonnes) soit pour un coût unitaire de 63,827 € TTC/tonne.
- ◆ la société ARD pour le lot n°2 – tranche ferme du 01/01/2008 au 31/12/2010 pour la somme de 227 880,00 € TTC sur la base des quantités estimées (3 000 tonnes en 3 ans) soit pour un coût unitaire de 75,96 € TTC/tonne.
- ◆ la société ARD pour le lot n°3 – tranche ferme du 01/01/2008 au 31/12/2010 pour la somme de 63 300,00 € TTC sur la base des quantités estimées (3 000 tonnes en 3 ans) soit pour un coût unitaire de 21,10 € TTC/tonne.

l'association BACER pour le lot n°4 – tranche ferme du 01/01/2008 au 31/12/2010 pour la somme de 348 150 € TTC soit pour un coût unitaire de 116,05 € TTC/tonne.

3. Paiement de 80 heures complémentaires pour le gardien de la déchetterie de Livry

Le Conseil Syndical,

- vu les quatre-vingts heures complémentaires effectuées par Monsieur Marc Mulot, gardien de la déchetterie de Livry, pour l'entretien du terrain contigu à celle-ci et pour le défrichage du terrain situé dans la zone supérieure de la zone gravats à la déchetterie de Maisoncelles Pelvey

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- d'autoriser le Président à rémunérer Monsieur Marc Mulot pour ces quatre-vingts heures complémentaires sur les bulletins de salaire de Novembre et Décembre 2007.

4. Embauche d'un agent en CAE

Le Conseil Syndical,

- vu les absences prolongées de personnels titulaires pour raison de maladie,
- vu les heures de travail déjà réalisées par les remplaçants,
- vu l'opportunité d'embaucher en CAE,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- de créer immédiatement un emploi d'agent de salubrité et de le pourvoir au moyen du dispositif « CAE »
- d'autoriser le Président à procéder au recrutement et à conclure un contrat d'engagement

5. Présentation du système de geolocalisation

Stéphane Gervaise, Technicien du Syndicat Mixte présente au Conseil Syndical les informations disponibles grâce aux systèmes de location par satellite installés dans les camions bennes à ordures :

- suivi en temps de chaque tournée,
- affichage des heures de début, de fin de tournée, des pauses,
- suivi des kilométrages,
- suivi de l'entretien des véhicules,
- remontée d'information à définir avec les équipes grâce à des capteurs manuels à activer le cas échéant à l'arrière des camions pour informer le technicien sur des cas d'erreurs de tri ou sacs non VBI par exemple.

Le prestataire choisi est la société ITC pour un coût de 33 euros ht par appareil fixe (un appareil amovible est installé pour quelques semaines sur le camion de 19 tonnes).

6. Adhésion au Syndicat de Traitement à l'échelle du Pays

Vincent Lopez du Pays du Bessin au Virois rappelle les origines de ce projet et présente les statuts.

Phase d'étude :

- Engagement d'une réflexion sur l'avenir du traitement en 2005
- Constitution d'un comité de pilotage avec un élu et un technicien par structure (décembre 2005)
- Engagement d'une étude fin 2006
- Présentation des résultats de l'étude à Vire le 16 mai 2007
- Voyage d'étude le 3 juillet 2007
- Validation de principe du Comité de pilotage sur le scénario « extension d'un syndicat existant » et sur les projets de statuts

Réunions d'échanges avec les conseils communautaires et syndicaux :

- ➔ CdC Bény le 26/10/07
- ➔ CdC Severine le 10/10/07
- ➔ CdC Vire le 22/10/07, 25/10/07, 08/11/07
- ➔ Syndicat du Pré-Bocage le 08/10/07
- ➔ SEROC le 12/10/07

Le niveau Pays est le bon niveau pour le traitement des déchets car il y a nécessité de se fédérer pour les raisons suivantes :

- Fermeture du centre d'enfouissement de Livry à court terme (juin 2009)
- Fermeture du centre d'enfouissement d'Esquay/ Seuelles aux déchets organiques en 2012
- Aucun nouveau Centre d'Enfouissement Technique n'est programmé à proximité
- Des contraintes réglementaires à respecter
- Création d'emplois (25 emplois pour l'unité de traitement et 20 pour le centre de tri)
- Capacité de négociation
- Maîtrise des choix techniques
- Vision à long terme des coûts
- Mutualisation des coûts

Scénarios techniques: comme alternatives à un centre d'enfouissement il y a le procédé de la méthanisation et celui du compostage des déchets fermentescibles

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du Syndicat de Traitement :

1. Mi-février 2008 (au plus tôt): arrêté créant le Syndicat de Traitement
2. Période de transition +/- longue en fonction des élections
3. A priori, aucun changement dans l'organisation du service jusqu'au 31/12/2008
4. Réalisation du service par le Syndicat de Traitement à compter du 01/01/2009
5. 2009: création d'un quai de transfert pour le transport des déchets ultimes vers Esquay

Modalités de mise en œuvre du Syndicat de Traitement :

1. Pas d'impact budgétaire sur 2008
2. 2008: année d'étude pour organiser le fonctionnement du Syndicat de Traitement (transfert de personnel, règlement intérieur,...)
3. Compétence collecte (reste au SMPB): collecte des OM et des encombrants jusqu'au lieu de stockage, vidage des PAV et transport jusqu'au centre de tri, collecte des DV et vidage sur la plate-forme de compostage
4. Compétence traitement (objet du transfert): prise en charge des futurs quais de transfert OM ou Tri sélectif et transport jusqu'au lieu de traitement des OM ou du Tri sélectif (centre de Tri) -> Répartition des coûts au prorata des tonnages
5. NB: mutualisation des frais de transport à compter de 2009 (année de mise en place du quai de transfert)
6. Déchetterie: l'option d'intégrer les déchetteries au Syndicat de Traitement peut être prise chaque année au plus tard le 01/04/N pour être effectif le 01/01/N+1 -> engagement pour 5 ans

Le Conseil Syndical,

Vu les dispositions de l'article L. 5212.32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élargissement géographique des compétences du SEROC à l'échelle du Pays,

Considérant qu'il est de l'intérêt du Syndicat Mixte du Pré Bocage d'adhérer au Syndicat de Traitement que constitue le SEROC,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président indiquant les conditions d'adhésion,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

de l'adhésion du Syndicat Mixte du Pré-Bocage au SEROC au titre de la compétence « traitement des déchets ménagers ».

Le Syndicat Mixte du Pré Bocage choisit d'adhérer à la compétence obligatoire qui consiste dans le traitement des déchets ménagers et assimilés la gestion des quais de transfert, le transport, le tri, la valorisation, le stockage ou l'élimination de l'ensemble des déchets produits ou collectés sur son périmètre.